

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 6, 7, 8 et 9 juillet 2021

2021 V.263 Vœu relatif à la création de forêts urbaines sur le territoire parisien

Le Conseil de Paris,

Considérant l'annonce de Madame Anne Hidalgo, Maire de Paris, de créer 4 forêts urbaines sur les sites suivants : esplanade de l'Hôtel de Ville, arrière de l'Opéra Garnier, place Henri-Frenay située sur le parvis nord de la gare de Lyon, et voies sur berges de la rive droite de la Seine ;

Considérant qu'en raison d'une trop grande complexité technique les projets sur les quais de Seine et derrière l'Opéra ont été abandonnés ;

Considérant que plusieurs autres sites seraient actuellement envisagés et à l'étude ;

Considérant que le début des travaux de réalisation de ces aménagements était annoncé initialement pour 2020-2021 ;

Considérant le déficit d'espaces verts par habitant.e à Paris, particulièrement criant dans les arrondissements du centre et du nord de Paris et la nécessité d'inscrire ces nouveaux espaces végétalisés dans une continuité spatiale à l'échelle de la Ville ;

Considérant le déficit significatif de biodiversité sur le territoire parisien, la dégradation des conditions de vie de la faune et de la flore urbaine, ainsi que la nécessité d'y remédier par la prise en compte systématique des trames verte, bleue et noire dans tous les aménagements engagés par la Ville de Paris ;

Considérant la nécessité de prévoir dans ces aménagements une diversité végétale garantissant aux oiseaux un espace pour se réfugier, se reposer, se nourrir et se reproduire ;

Considérant la rudesse des conditions de développement des arbres et végétaux à Paris, l'importance de la qualité des espaces verts et les services écologiques qu'ils nous rendent, la

nécessité d'entretenir et d'arroser les jeunes arbres dans un contexte de raréfaction de l'eau, ainsi que l'adaptabilité de certaines essences à la vie urbaine et au dérèglement climatique ;
Considérant la nécessité de fixer des orientations stratégiques qui répondent aux objectifs environnementaux de rafraîchissement urbain, de protection de la biodiversité et de résilience de notre ville ;

Considérant l'emplacement stratégique de ces projets, leur importance et leur coût pour la Ville de Paris et ce dans un contexte budgétaire très contraint ;

Considérant l'impact environnemental et budgétaire de certaines de ces forêts urbaines prévues sur des sites qui nécessiteraient des travaux conséquents ;

Considérant que plusieurs sites choisis nécessitent l'accord des architectes des Bâtiments de France ;

Considérant la nécessité d'une information pleine et entière, ainsi que d'une consultation des habitantes et habitants des quartiers concernés, afin de garantir la pertinence de ces projets, leur capacité à s'intégrer à la ville et leur acceptabilité ;

Considérant les Plans Climat Air Energie, ParisPluie et Biodiversité de la Ville fixant l'objectif de 50 % de surfaces perméables végétalisées d'ici 2030 ;

Considérant la révision en cours du Plan Local d'Urbanisme dont l'objectif affiché est d'être le premier PLU bioclimatique de France ;

Considérant que le caractère transitionnel de certains sites choisis pour implanter ces forêts urbaines génèrent d'importants flux humains de différentes natures (déplacements touristiques, trajets travail-domicile, balades, pause-repas, manifestations culturelles etc.), notamment le parvis nord de la gare de Lyon et celui de l'Hôtel de Ville, alors que les espaces végétalisés de cette ampleur ont vocation à apaiser la ville ;

Considérant que le risque de conflit d'usages sur certains sites choisis pourrait conduire à une dégradation rapide des plantations ;

Considérant qu'une réflexion sur l'usage que pourraient faire les parisiennes et parisiens de ces forêts urbaines permettra d'en garantir la qualité, la viabilité et d'atteindre nos objectifs de rafraîchissement de la ville ;

Considérant que le projet du parvis de l'Hôtel de Ville nécessite de décaisser un premier niveau de parking et de consolider les niveaux inférieurs afin d'y mettre de la terre pour y faire pousser des arbres ;

Considérant que cette pleine terre "artificielle" n'apporte pas de garanties suffisantes de viabilité des arbres alors qu'elle nécessite des travaux très lourds et très coûteux ;
Considérant qu'il existe à Paris des espaces de pleine terre considérés actuellement comme des friches plus appropriés à la création de plantations de qualité ;

Sur proposition de Chloé SAGASPE, Alexandre FLORENTIN, Fatoumata KONÉ, Raphaëlle RÉMY-LELEU, Sylvain RAIFAUD, Douchka MARKOVIC et les élu·e·s du Groupe Écologiste de Paris (GEP), au nom de l'Exécutif,

Emet le vœu que la Ville de Paris :

- présente en Conseil de Paris un point d'étape des différents projets de forêts urbaines à l'occasion de la présentation du Plan Arbre ;
- lance un processus de concertation locale sur ces projets réunissant les maires d'arrondissement, les habitant.e.s, les services compétents de la Ville et les associations de protection environnementale, afin d'engager une réflexion sur la nature et la pertinence des projets au regard des objectifs de rafraîchissement urbain, de protection de la biodiversité et de résilience de la ville, ainsi que sur la planification budgétaire avant toute déclaration de travaux préalables ;
- assure que chaque projet fasse l'objet d'un vote dans l'arrondissement ou le secteur concerné ;
- organise un débat en Conseil de Paris sur les résultats de cette concertation ;
- définisse un rythme régulier de réunions et d'échanges d'information sur l'avancement des projets dans les arrondissements concernés ;
- abandonne les projets nécessitant la destruction d'un premier niveau de parking pour privilégier des espaces de pleine terre déjà existants ou des sites plus faciles à dé-bitumer ;
- poursuive le recensement de sites pouvant faire l'objet de forêts urbaines et de projets de plantations en privilégiant les zones carencées en îlots de fraîcheur ;
- précise les orientations stratégiques privilégiées sur la taille, la densité et les essences des plantations envisagées.